

4.085 Établir le *Fonds 1% des bénéfiques pour la Terre* et poursuivre le financement public à la conservation

RECONNAISSANT que le rythme de la dégradation de l'environnement et de la perte de diversité biologique et culturelle va s'accroître et que la biosphère planétaire est en crise ;

CONSIDÉRANT que le développement durable passe par la mobilisation de ressources financières suffisantes pour la conservation et le développement durable, et qu'il faudrait affecter de toute urgence des ressources supplémentaires de l'ordre de 300 milliards de dollars par an pour inverser la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et parvenir à une société mondiale durable, soit environ 0,5% du produit mondial brut actuel ;

RECONNAISSANT que la stabilité des sources de financement pour les projets et les programmes de conservation de l'environnement, y compris ceux de l'UICN, est essentielle pour l'efficacité de la mise en oeuvre de ces programmes, en particulier dans les pays en développement ;

CONSTATANT que de nombreuses initiatives de conservation s'appuient sur les mécanismes du marché, notamment mais pas exclusivement le marché du carbone, le mécanisme pour un développement propre, les projets appliqués conjointement, les programmes de Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation (REDD), les pêches soumises à quota, les paiements pour les services et la remise en état des écosystèmes ;

CONSCIENT que les pays ressentent actuellement les effets de l'augmentation des prix de la nourriture, de l'eau et de l'énergie, encore aggravés par les changements climatiques et l'instabilité des institutions financières, et que les nations vulnérables ont des difficultés à assurer même les services les plus élémentaires à leur population et que ces difficultés entravent grandement leurs capacités à investir dans la conservation de l'environnement ;

ALARMÉ par l'état des institutions financières des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par l'impact inévitable sur les marchés et les institutions financières des pays en développement qui obtiennent l'essentiel de leurs fonds pour la conservation de l'environnement des pays de l'OCDE ;

TRÈS PRÉOCCUPÉ par le fait que les pays affectés par cette crise pourraient décider de réduire la priorité qu'ils accordent à leurs engagements financiers en faveur des programmes, fonds, études et initiatives de conservation de l'environnement nécessaires pour assurer la continuité de la conservation et du développement écologiquement durable ;

CONSIDÉRANT que, dans le passé, les engagements financiers en faveur de la conservation de la nature, consentis par les gouvernements, les institutions financières internationales, les entreprises, privées et philanthropiques étaient de l'ordre de 3 à 7 milliards de dollars par an ; que, aussi louables soient-ils, ces engagements n'ont de loin pas suffi à inverser la tendance à la dégradation de l'environnement et que, bien que les gouvernements nationaux soient convenus en 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio, de consacrer 0,7% de leur PNB à l'aide publique au développement (APD), la plupart n'ont pas tenu cet engagement ;

RECONNAISSANT que 51 des 100 plus grandes économies du monde sont des entreprises, et que le secteur privé possède à l'évidence la capacité financière requise pour contribuer à relever cet important défi écologique pour le 21^e siècle ; que le classement *Global 500* des 500 entreprises mondiales qui réalisent le plus gros chiffre d'affaires, publié chaque année par le magazine *Fortune*, inclut des sociétés de divers secteurs - pétrole, automobile, électronique, communication, transports aériens, banques, assurances, pharmaceutique, alimentation, commerce, chimie, santé, matériel militaire, énergie, habillement, loisirs, papier, équipement lourd, boissons gazeuses et matériel de bureau, par exemple ; et que ces 500 entreprises dégagent chaque année environ 10 000 milliards de dollars de chiffre d'affaires, et 1000 milliards de dollars de bénéfices ; et

RECONNAISSANT EN OUTRE qu'il est dans l'intérêt de ces entreprises, ainsi que de l'avenir commun de l'humanité, de contribuer d'urgence au développement durable et à la préservation de la biosphère de la planète, et à la stabilité du système financier mondial ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. APPELLE les États à confirmer, lors de la prochaine Conférence de Doha, en novembre 2008, leur promesse d'engagement de 0,7% de leur PNB et à se garder de réduire cet engagement tout en assurant la réalisation de leurs obligations financières en relation avec un développement écologiquement durable et la conservation de l'environnement, en particulier en ces temps de crise économique ;

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du Programme de l'UICN 2009-2012 :

2. PRIE la Directrice générale, en consultation avec les Commissions de l'UICN :
 - a) d'étudier les moyens de créer une nouvelle initiative de financement de la conservation par le secteur privé, en consultation avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les institutions financières internationales, les gouvernements, les membres de l'UICN et les organisations non gouvernementales (ONG), en vue de garantir un soutien accru et durable à la conservation de la biodiversité et au développement durable, qui serait appelée le *Fonds 1% des bénéfiques pour la Terre*, en tenant compte des besoins prioritaires au moyen d'un processus consultatif ;
 - b) de suggérer aux PDG et aux conseils d'administration des entreprises faisant partie du *Global 500* d'adhérer au *Fonds 1% des bénéfiques pour la Terre* en apportant une contribution qui ne sera pas inférieure à 1% de leurs bénéfices annuels après impôts, pour une période d'essai de cinq ans ;
 - c) d'encourager les gouvernements, les ONG et les organisations internationales dans leurs efforts pour s'assurer que la crise économique mondiale n'affecte pas les initiatives de développement durable, notamment au moyen d'études permettant d'élaborer des programmes pour résister à l'instabilité économique ; et
 - d) de veiller à ce que les mécanismes du marché créés dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement soient suffisamment résistants face à l'instabilité économique mondiale.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis ont voté contre cette motion.